

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Procédures simplifiées pour l'énergie hydraulique et éolienne

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Procédures simplifiées pour l'énergie hydraulique et éolienne, 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 22.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Infrastructure et environnement	1
Energie	1
Energies alternatives	1

Abréviations

Chronique générale

Infrastructure et environnement

Energie

Energies alternatives

DÉBAT PUBLIC
DATE: 03.02.2022
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de remplir les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, le Conseil fédéral souhaite dynamiser la production d'énergie hydraulique et éolienne. Dans cette optique, le Conseil fédéral vise **une accélération et une simplification des procédures** de planification et d'autorisation de construire **pour les installations hydroélectriques et éoliennes de grande taille**. En effet, alors que les problématiques du réchauffement climatique et de la sécurité d'approvisionnement nécessitent une réponse urgente, certaines procédures d'autorisation s'éternisent à cause des nombreux recours. Pour résoudre le problème, le Conseil fédéral préconise, d'abord, une planification nationale indiquant les sites propices aux installations hydroélectriques et éoliennes afin de guider les planifications directrices cantonales. Ensuite, le Conseil fédéral considère que l'autorisation de construire doit recouvrir toutes les autres autorisations requises afin d'éviter des recours à tiroir avec des projets subdivisés en une succession d'étapes, chacune soumise à autorisation.

La décision du Conseil fédéral a été favorablement accueillie par l'ensemble des parties prenantes qui ont pointé du doigt des procédures longues, épuisantes et coûteuses. Même les associations environnementales ont salué la décision du Conseil fédéral.¹

1) Communiqué de presse du CF 03.02.2022; NZZ, 12.1.22; Lib, 18.1.22; Blick, 24.1.22; NZZ, 1.2.22; WW, 3.2.22; AZ, CdT, Lib, NZZ, TA, 4.2.22; NZZ, 5.2.22; SoZ, 6.2.22; 24H, 7.2.22; Republik, 10.2.22; SoZ, 13.2.22; So-Bli, 20.2.22; AZ, 25.3.22; NZZ, 28.3.22; AZ, 9.4.22; NZZ, 13.4.22; So-Bli, 24.4.22